

Mise à jour Mesures COVID > Applicables sur Site dès le 21/07



Un renforcement des consignes sanitaires et une généralisation du port du masque à l'intérieur des bâtiments a été décidée compte tenu des nouvelles directives gouvernementales, et du volume grandissant du nombre de cas dans notre région et en particulier à ce moment où un nombre accru de personnes circule à travers le pays.

Continuons donc à assurer la sécurité de chacun, et la continuité de notre activité.

Les mesures d'hygiène et sanitaires restent plus que jamais d'actualité à savoir :

- La distanciation physique de 1 mètre minimum
- Le lavage des mains toutes les heures
- Le Nettoyage des espaces de travail et moyens partagés

Ce qui évolue ; le **PORT DU MASQUE DEVIENT OBLIGATOIRE** pour toutes et tous, dès lors que vous **ENTREZ DANS UN BÂTIMENT**. Conformément aux nouvelles directives gouvernementales ci contre, applicables dans de nombreux lieux, Il est donc dorénavant exigé que le masque soit porté

- en salle de réunion (indépendamment des distances et du taux de remplissage de la salle),
- dans les bureaux partagés et dans tous les open space (**le masque peut être retiré une fois assis à son poste de travail** dans la mesure où les 1 mètre minimum sont respectés)
- dans les restaurants / saladeries (en dehors de la prise effective du repas).
- dans les ateliers (**le masque peut être retiré lors d'une opération de travail statique dans la mesure où les 1 mètre minimum sont respectés, et où la zone n'est pas saturée**. Veillez à porter les bons masques si vous faites des opérations en lien avec la réglementation REACH par exemple)

Hors des postes de travail, lorsque vous circulez dans un bâtiment, le port du masque est obligatoire !

- Équipes Bleues / Rouges et Oranges sont maintenues comme prévu pendant l'été.
- Les équipes bleues et rouges sont des équipes dont le travail ne peut pas être effectué en télétravail. Elles sont, de fait, très liées au produit, aux activités sur avion et doivent rester dissociées l'une de l'autre. Les croisement des deux équipes doivent être limités à des cas très exceptionnels et dans tous les cas avec le port du masque obligatoire.
- Les membres de l'équipe orange ont des métiers qui peuvent s'effectuer en télétravail. Le collaborateur orange peut travailler dans un open space ou bureau au milieu de collègues bleus ou rouges.
- En salle de réunion & espace partagé, un nettoyage quotidien et une aération régulière de la salle sont à effectuer après utilisation au même titre que les open space ou bureaux individuels
- Les Brief d'équipe en atelier sont à effectuer avec port de masque obligatoire même si la distance des 1 m est respectée
- La prise de température est à effectuer dans le cas où un salarié présente des symptômes.

INFORMATION #COVID19

LISTE DES LIEUX OÙ LE MASQUE EST OBLIGATOIRE :

- Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacle ou à usage multiple, y compris les salles de spectacle et les cinémas.
- Restaurants et débits de boissons.
- Hôtels et pensions de famille.
- Salles de jeux.
- Etablissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement.
- Bibliothèques, centres de documentation.
- Etablissements de culte.
- Etablissements sportifs couverts.
- Musées.
- Etablissements de plein air.
- Chapiteaux, tentes et structures.
- Gares.
- Hôtels-restaurants d'altitude.
- Etablissements flottants.
- Refuges de montagne.
- Magasins de vente, centres commerciaux.
- Administrations et banques.
- Marchés couverts.

Pour les établissements ne figurant pas dans cette liste, le responsable de l'établissement peut le rendre obligatoire.

Les routines et tours de terrain (de la hiérarchie et des relais COVID) visant à sécuriser le respect de ces consignes sont à maintenir et à renforcer

Je parle

J'écoute



RISQUE 90%
de transmission



RISQUE 30%
de transmission



RISQUE 5%
de transmission



RISQUE 1.5%
de transmission



RISQUE 0%
de transmission



Pour se protéger et protéger les autres :



Se laver très
régulièrement
les mains



Toussier
ou éternuer
dans son coude



Utiliser un
mouchoir
à usage unique
et le jeter

COVID19

BIEN PORTER SON MASQUE ...

ars
Agence Régionale de Santé
Guinea



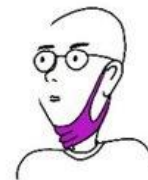
SOUS LE NEZ



AU DESSUS DU
MENTON



PAS ASSEZ
SERRÉ



SOUS LE
MENTON



COUVRANT LE NEZ, LA
BOUCHE, LE MENTON

